Les Jeunes MR demandent une réorganisation du niveau de pouvoir provincial

Niveau de pouvoir :

Fédéral

Catégorie :

Institutionnel / Gouvernance

État des lieux :

Considérant que :
– Le coût total des Provinces représente un montant avoisinant 1,4 milliard d'euros (Trends du 12 octobre 2024).
– 398 conseillers sont élus au niveau provincial et que le nombre de députés varie entre 4 et 5 par province ce qui représente près de 50 députés provinciaux.
– Les provinces détiennent des compétences liées à l'enseignement, la formation, l'action sociale, l'éco-développement territorial et la culture.
– La Belgique compte, aujourd'hui, cinq niveaux de pouvoir démocratique (fédéral, régional, communautaire, provincial et communal), ce qui en fait l'un des systèmes politiques les plus complexes d'Europe.
– Les provinces disposent d'un collège provincial, de députés provinciaux et d'un conseil provincial, engendrant des coûts importants : cabinets, rémunérations des élus, etc.

– De nombreuses compétences exercées par les provinces (telles que l'enseignement, la formation ou la culture) se superposent désormais avec celles des Régions et/ou des Communes.
– Les noms et identités provinciales (Hainaut, Brabant Wallon, etc.) font partie du patrimoine culturel et historique de la Belgique et peuvent être conservés sans nécessairement être associés à un pouvoir politique élu.

Motivation de la proposition :

Sachant que :
– Le gouvernement actuel défend une rationalisation des moyens et, de facto, une exemplarité du monde politique.
– La dette s'élève à 670,665 milliards au deuxième trimestre 2025 (selon RTL info).
– Le MR défendait ce point lors des dernières élections.
– Des discussions ont lieu sur l'avenir du Sénat.

Proposition concrète :

Les Jeunes MR appellent à :

– Déléguer la gestion totale des routes provinciales au Service Public de Wallonie.
– Déléguer la compétence du Tourisme à l'échelon régional (V. Lescrenier) et déléguer la compétence de la culture au niveau communautaire (E. Degryse).
– Fédérer les réseaux scolaires au niveau communautaire (FWB).
– Régionaliser la gestion des cours d'eau.
– Déléguer la culture (bibliothèques provinciales, centres culturels, …) au niveau communal étant au plus proche des réalités de terrain.
– La suppression des scrutins provinciaux en 2030.

– Garder l'identité provinciale à titre historique.
– L'instauration d'un collège des bourgmestres par bassin de vie, chargé des compétences supracommunales qui nécessitent une coordination locale à une échelle pertinente afin d'assurer
une gouvernance de proximité efficace après la suppression des provinces.

Motion déposée par :

Jeunes MR de la Fédération du Hainaut